

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation : 09/12/2021

Présents à la séance : 12
Date d'affichage : 23/12/2021

Présents : MM BRETIN Christian, BOUGAUD Josiane, COLONAZET Nathalie, LIEVIN Daniel, PETITJEAN Cyril, RIVATTON Xavier, SEGON Astrid, FORAS Annie, BRUGEROLLES DE FRAISSINETTE Erwan, MENOILLARD Aline, JOUFFROY Brigitte, ROUX Philippe.

Absents excusés : M. LAZZARONI Anthony donne procuration à BRETIN Christian.
Mme DAUVERGNE Eliane donne procuration à COLONAZET Nathalie.
M. GAUDILLAT Bruno donne procuration à ROUX Philippe.

Secrétaire : M. PETITJEAN Cyril.

Demande de rajout à l'ordre du jour :

- Décisions modificatives
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 contre accepte les rajouts ci-dessus à l'ordre du jour.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 22 octobre 2021 :

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 22 octobre 2021 a été approuvé à 14 voix pour et 1 abstention.

2/ Intervention des forces de Gendarmerie Locale sur la situation en terme de sécurité concernant notre territoire.

C'est l'Adjudant Boinot qui est venu exposer auprès des élus la situation sécuritaire de notre commune de Cousance. Il a fait état des différents événements qui se sont déroulés en 2021 au niveau de notre commune et du territoire. Il a tenu à rappeler que les dispositifs de la Participation Citoyenne mais surtout de la vidéosécurité apportent cumulativement une amélioration notable à des actes de délinquance et d'incivilités.

3/ Délibération subventions DETR et DST :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Préalable :

Délibération subventions DETR et DST

Les demandes suivantes :

- DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) attribuée par la Préfecture du Jura,
- DST (Dotation de Solidarité Territoriale) attribuée par le Conseil Départemental du Jura.

Doivent être instruites et déposées avant le 31 décembre 2021.

Ces demandes doivent être délibérées par le Conseil Municipal.

Travaux Grande Rue

Les trottoirs de la Grande Rue au niveau du bourg centre et aussi du Chapeau Rouge doivent faire l'objet de travaux correctifs dès 2022. Ceux-ci représentent aujourd'hui un budget de 11 550 € HT.

Toutefois, il nous reste à déterminer l'entreprise qui réalisera les travaux.

Ces travaux précéderont une étude qu'il faudra conduire prochainement en vue d'une restructuration importante de la Grande Rue du Centre Bourg, tout comme la Place du Marché.

C'est un chantier conséquent qu'il faudra faire étudier auprès de plusieurs architectes en y associant la population.

Il faut viser la réalisation de ces travaux importants dès le début de la prochaine mandature.

Pour ces travaux de la Grande Rue nous souhaitons demander pour ce dossier les deux aides que sont la DETR et la DST.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents pour demander ces deux aides.

Travaux en vue de réaliser un commerce de fromage /crèmerie

Notre municipalité de Cousance a acquis dernièrement un immeuble auprès de Madame Gavand situé au cœur de notre centre-bourg qui abrite un appartement loué à l'étage pour 420 € mensuel et qui comporte un assez vaste local commercial au rez de chaussée.

Pour celui-ci, nous souhaitons développer un commerce lié à la vente de fromages principalement avec d'autres produits du terroir aussi.

Il y a effectivement sur notre territoire un réel marché en faveur de ces produits, mais la demande est aujourd'hui non pourvue.

Notre commune consacre un budget de près de 45 000 € TTC afin de proposer à un gérant de qualité ce local refait à neuf et tout équipé « clé en main ».

C'est ainsi que Madame Floriane Desmaris gérante de la Fromagerie Crèmerie Colignoise à Coligny s'est portée candidate pour assurer la gestion de ce commerce concomitamment à son activité de Coligny. Le loyer est prévu pour un montant de 600 € mensuel.

Si toutes les étapes qui suivent sont favorables, à savoir : l'obtention des financements auprès de la banque de Madame Desmaris, la création du Kbis et le bail commercial, les travaux pourront se mettre en œuvre.

Pour ceux-ci, nous souhaitons demander les deux aides que sont la DETR et la DST.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents pour demander ces deux aides.

Cabinet médical

Préalable

Nous voulons ici au niveau des élus cousançois que la médecine générale soit une médecine de proximité. C'est au niveau d'un bassin de vie qu'elle doit s'exercer. Le nôtre est de l'ordre de 4 500 habitants environ.

Depuis le départ des deux médecins cousançois fin juin, nombreux sont leurs patients qui sont aujourd'hui sans médecin référent, notamment des personnes âgées. C'est une situation que nous déplorons.

L'approche qui consiste à envisager le transfert des patients de notre territoire vers la maison médicale de Saint-Amour ne nous satisfait pas. Nous mettrons tout en œuvre afin de faire venir des médecins ici à Cousance.

A cet égard, nous agissons sur deux points :

- Créer d'une part un local médical pour que deux médecins généralistes puissent s'installer.
- D'autre part faire appel à des sociétés spécialisées qui oeuvrent en faveur de la recherche de médecins au niveau européen.

Cette démarche qui n'est ni la recherche d'un médecin salarié, ni le principe de l'itinérance médicale qui ne fonctionne d'ailleurs pas, consiste à mandater financièrement ladite société afin qu'elle recrute deux médecins généralistes.

Dans un premier temps, nous souhaitons nous porter acquéreurs d'un local neuf et actuellement inoccupé qui est contigu de la Maison d'Assistantes Maternelles rue des Ecoles à Cousance.

Ce local d'une superficie de 97 m² environ est propriété de la SARL Sycan laquelle a été la maîtresse d'ouvrage de la nouvelle résidence rue des Ecoles, qui héberge aussi les infirmières et deux ostéopathes.

Monsieur Sylvain Rochet gérant de la SARL Sycan se propose de nous vendre ce local tout équipé au prix HT de 180 000 € en faveur de l'implantation future de deux médecins généralistes.

Aussi, nous souhaitons demander pour ce dossier les deux aides que sont la DETR et la DST.

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et une abstention pour demander ces deux aides.

Réfection des sols souples « Parc de Loisirs En Lune »

Les sols souples liés aux jeux pour enfants installés depuis une dizaine d'années sont aujourd'hui très dégradés et il convient de procéder à leur changement.

L'entreprise spécialisée SARL Arteck à Dijon nous propose une réfection pour un budget de 22 583,47 € HT.

Notre maître d'œuvre Pierre-André Domon pour le « Parc de Loisirs En Lune » nous conseille cette entreprise pour son sérieux et la qualité de ses prestations.

Néanmoins, nous sollicitons aussi d'autres entreprises afin de pouvoir réaliser un choix comparatif.

Pour ceux-ci nous souhaitons demander pour ce dossier les deux aides que sont la DETR et la DST.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents pour demander ces deux aides.

4/ Délibération pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Qu'est ce que le RIFSEEP ?

C'est le Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Le RIFSEEP a vocation de s'appliquer à tous les agents quelque soit leur grade ou leur filière et à remplacer toutes les primes, indemnités (sauf celles limitativement énumérées par décret : exemple la prime Covid).

Le RIFSEEP est composé de deux parties :

- L'Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise : c'est l'IFSE.
Part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste.
- Le Complément Indemnitaire : c'est le CI.

Part facultative et variable fixée au regard des critères d'évolution établis dans le cadre de l'entretien professionnel notamment.

L'IFSE c'est une organisation en groupe de fonction, synthétiquement en trois catégories : A, B et C.

Chaque part de l'IFSE correspond à un montant maximum fixé dans la limite déterminée et applicable aux fonctionnaires de l'Etat.

Plafond annuel maximum qui pourrait être appliqué ici à Cousance : 11 340 € à 14 650 € selon les grades.

Le Complément Indemnitaire est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Chaque cadre d'emploi est réparti en groupe de fonction auxquelles correspondent des montants plafonds.

Ces montants ne sont pas reconductibles automatiquement d'une année sur l'autre et peuvent être compris entre 0 et 100 % du montant maximum.

Ces plafonds annuels maximum ici à Cousance sont compris entre 1 260 € et 1 995 €.

Dans sa séance du mardi 30 novembre 2021, le Centre de Gestion du Jura à travers les membres du Comité Technique ont étudié notre dossier concernant la mise en œuvre du RIFSEEP.

Les résultats de cette consultation sont les suivants :

- Représentants des élus : avis favorable,
- Représentants du personnels : avis favorable.

Nous souhaitons donc instaurer pour notre collectivité de Cousance dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat et à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- L'Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'Expertises (IFSE),
- Le Complément Indemnitaire annuel (CI).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2022.

5/ Délibération pour évolution du prix de l'eau :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

Dans la continuité des travaux conséquents que nous avons engagés les années passées sur les structures qui nous permettent de gérer l'eau potable, nous continuons à réduire la suppression des branchements plomb.

Ce sont 100 branchements plomb qui seront supprimés pour un budget de 191 500 € HT.

Nous bénéficions déjà d'un accord d'obtention de la DETR au taux de 30 % pour 91 920 € HT.

En revanche la DST Socle pour une demande d'aide à hauteur de 20 % vient de nous être rejetée. Effectivement le département du Jura a fixé dernièrement un prix de l'eau par mètre cube qui ne saurait être inférieur à 1,50 € afin de percevoir la DST Socle.

Aujourd'hui, selon la méthodologie de calcul du Conseil Départemental du Jura, notre tarif de l'eau potable se situe à 1,38 € par mètre cube soit :

- Redevance eau actuelle : 1,20 € le m³
- Forfait branchement actuel et annuel : 21,60 € (compteur 15 mm).

Pour une consommation moyenne par abonné estimée à 120 m³ le prix du m³ est donc de 0,18 € (21,60 € / 120 m³ = 0,18 €)

Aujourd'hui afin d'obtenir un tarif eau potable supérieur ou égal à 1,50 € par m³, nous proposons une redevance du prix de l'eau de 1,40 € par m³ :

1,40 € + 0,18 € = 1,58 €

Ce nouveau tarif nous permettra ainsi de pouvoir percevoir de la DST Socle à hauteur de 20 % pour nos travaux visant à supprimer 100 branchements plomb.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'évolution du prix du mètre cube d'eau de 1,20 € à 1,40 € à compter du 1^{er} janvier 2022.

6/ Délibération pour des évolutions tarifaires au niveau du cimetière qui entraîneront une modification du règlement intérieur :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

Nous proposons une évolution des tarifs du cimetière :

- Inhumation :

Création d'une nouvelle concession pour 15 ans : 150 €,

Evolution de la concession 30 ans de 200 € à 300 €,

Evolution de la concession 50 ans de 400 € à 500 €.

- Crémation columbarium :

Création d'une nouvelle concession pour 15 ans : 200 €,

Pas d'évolution tarifaire pour la concession de 30 ans : 400 €

Pas d'évolution tarifaire pour la concession de 50 ans : 800 €

- Crémation caverne

Création d'une nouvelle concession pour 15 ans : 150 €,

Evolution de la concession 30 ans de 200 € à 300 €,

Evolution de la concession 50 ans de 400 € à 500 €.

- Crémation Jardin du Souvenir

Le tarif de dispersion qui était de 100 € est dorénavant gratuit.

Ces nouvelles concessions et leurs évolutions tarifaires modifieront ainsi notre règlement intérieur du cimetière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les évolutions tarifaires au niveau du cimetière ainsi que la modification du règlement intérieur de celui-ci à compter du 1^{er} janvier 2022.

7/ Délibération pour fixer précisément les dates de mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU et l'adresse du site internet sur lequel cette procédure pourra être consultée :

Monsieur Philippe ROUX, Conseiller Délégué à l'Urbanisme présente le dossier.

L'article L153-47 du code de l'urbanisme dispose la mise à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations quant au projet de modification du PLU.

Conformément à la délibération du 2 juillet 2021 qui en définissait les modalités il convient aujourd'hui d'en préciser les dates ainsi que l'adresse du site internet sur lequel le dossier complet pourra être consulté.

La mise à disposition du public est proposée du 7 février au 7 mars 2022. Le dossier sera consultable sous forme papier aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la mairie : mairie-cousance.fr rubrique Plan Local d'Urbanisme.

Un élu pourra être sollicité à la demande pour toute demande de renseignement.

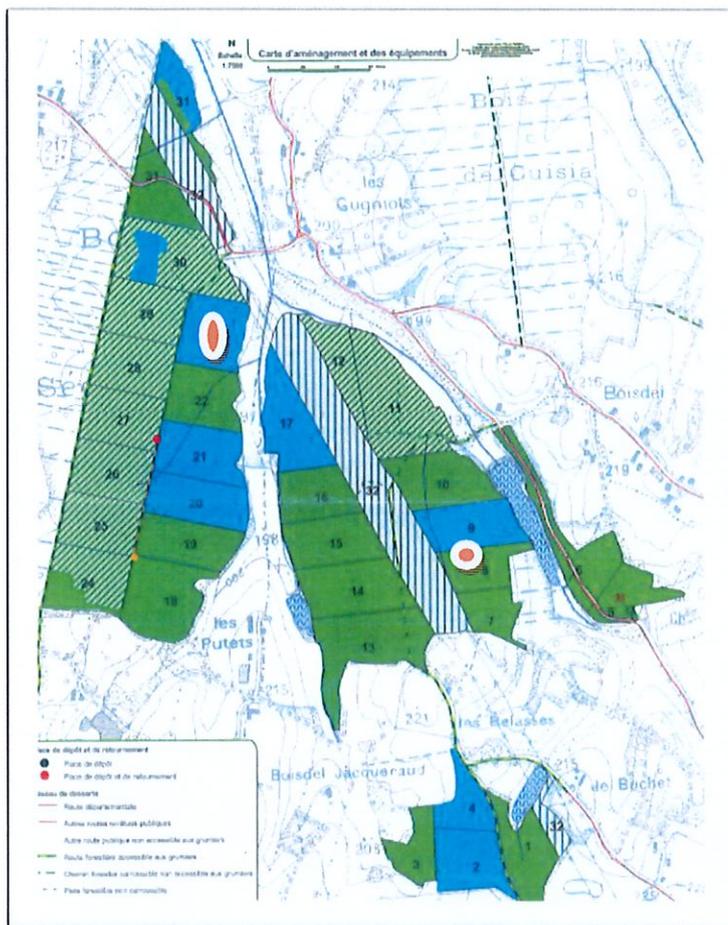
Un cahier sera également mis à disposition pour recueillir les éventuelles observations.

Du 24 au 29 janvier 2022 une annonce légale sera publiée annonçant les dates et les modalités de la mise à disposition.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de fixer précisément les dates de mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU et l'adresse du site internet sur lequel cette procédure pourra être consultée.

8/ Délibération pour la réalisation de prestations qui visent à l'entretien de notre forêt communale :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.



Les parcelles 9 et 23 de notre forêt communale qui représentent une superficie de près de 7 ha détiennent de nombreux chênes centenaires qu'il convient aujourd'hui de commercialiser sur recommandation de l'ONF et plus précisément de notre technicien forestier Monsieur Thierry Poncet. Effectivement le bois de chêne se négocie aujourd'hui à des prix au mètre cube très supérieurs à ce qu'ils étaient les années passées. Ce sont 380 m³ qui sont estimés à la coupe puis à la vente.

Exploitation administrative de bois d'œuvre feuillus

Ces parcelles 9 et 23 génèrent préalablement des travaux administratifs essentiellement réalisés par l'ONF : réception de chantier, vérification des statuts fiscaux, signature de fiches de chantiers, gestion des plannings, cubage, transmission à la collectivité des éléments de facturation, etc...

Ces travaux administratifs représentent la gestion de 380 m³ pour un coût HT qui s'établit à 1 520 €.

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention accepte l'exploitation administrative de bois d'œuvre feuillus sur les parcelles 9 et 23.

Prestations d'exploitations forestières

Après la phase administrative il convient de passer à la phase opérationnelle pour les deux parcelles 23 de 3ha 65 et 9 de 3ha 50. Cela représente des travaux pour un volume de 380 m³, il s'agit de :

- L'abattage, le façonnage de grumes et de feuillus,
- Le débardage de grume de feuillus,

Pour un total de 7 220 € HT soit 19 € par m³.

Ces essences de bois seront commercialisées au cours de l'année 2022.

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention pour la phase opérationnelle des travaux forestiers sur les parcelles 23 et 9.

9/ Délibération pour un avenant de la convention de bail pour l'occupation d'un terrain sis sur Cousance et relatif au réseau haut débit :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

Depuis le 8 novembre 2013, le département du Jura est propriétaire du réseau haut débit développé sur le territoire du Jura par la Société Connectic 39.

Après en avoir délibéré le 30 juin 2014, le Maire est habilité à signer une convention de bail d'occupation avec le Conseil Général du Jura pour la parcelle B 495 sise Grande Rue avec le Conseil Général du Jura.

Dans le cadre de la convention de délégation de service public relatif au financement, à la conception, à la construction et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, le Département du Jura a informé notre commune que l'intégralité des infrastructures utilisées pour l'exploitation du réseau de première génération a été transférée à la société Altitude Fibre 39 à compter du 1^{er} septembre 2021.

Aussi, il y a lieu de modifier par avenant la convention de bail qui devra être signée par le Maire de Cousance, le Président du Conseil Départemental du Jura et le représentant d'Altitude Fibre 39.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la signature de l'avenant de la convention de bail pour l'occupation d'un terrain sis sur Cousance et relatif au réseau haut débit.

10/ Délibération rémunération des agents en charge du recensement de la population :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

Une nouvelle campagne de recensement de la population cousançoise aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Pour la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement par la collectivité, l'Etat nous alloue à ce titre une dotation forfaitaire de 2 422 € que notre commune répartit librement entre les différents agents recenseurs.

C'est Cécile Lambert qui est nommée coordinatrice et qui aura la charge, le suivi et la transcription des données recueillies par nos trois agents recenseurs qui seront :

- Madame Nicole DUPRE
- Madame Claire SCIMIA
- Monsieur Lionel CHARLOT

Concernant nos agents recenseurs, nous proposons de fixer le montant de leur rémunération de la façon suivante :

- 1,25 € brut par feuille de logement (1,20 € en 2016),
- 1,90 € brut par bulletin individuel (1,80 € en 2016).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de mettre en place la rémunération proposée au profit des agents en charge du recensement de la population cousançoise.

11/ Délibération en faveur de la mise en place d'un jumelage avec la commune suisse de Belfaux :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

Dès 2020, nous avons souhaité mettre en œuvre un jumelage entre notre commune de Cousance et une commune européenne.

Le thème de la bande dessinée a très largement guidé notre choix.

Ainsi, avec l'aide précieuse de Bruno Gaudillat, Président de « Causons Cases à Cousance » nous avons fait le choix d'une commune francophone d'une part, pas trop éloignée de Cousance d'autre part et enfin organisatrice d'un festival de bande dessinée.

C'est ainsi que nous avons pris attache avec la commune de Belfaux près de Fribourg dans le but d'établir un jumelage.

Après plusieurs contacts et entretiens avec les élus de Belfaux, leur Conseil Communal a délibéré en faveur d'un jumelage avec notre commune de Cousance.

Les élus de Belfaux nous ont invité le samedi 7 novembre dans le cadre de leur festival « BDMania ».

En contre partie nous avons reçu les élus de Belfaux ce samedi 11 décembre au Festival « Causons Cases à Cousance ».

La richesse de nos entretiens toujours intenses et très positifs, nous conduisent à délibérer à notre tour en faveur d'un jumelage avec la commune de Belfaux.

Dès lors, nous allons rédiger une convention de jumelage qui aura pour objectif de sceller notre partenariat qui s'annonce sous les meilleurs auspices.

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention accepte la mise en place d'un jumelage avec la commune suisse de Belfaux.

12/ Délibération pour dénommer une future voirie Rue Louis Lautrey :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

Louis Lautrey est issu d'une famille cousançaise.

Il est un écrivain et un historien, né à Cousance le 24 juillet 1864 et mort le 31 mars 1915 sur le front de la guerre 14-18 à Bois Le Prêtre. Il était Capitaine.

Louis Lautrey est l'auteur de nombreux recueils de poésies et d'ouvrages qui portent sur l'histoire.

Il est surtout connu pour son ouvrage historique très objectif du Capitaine Lacuzon.

Il fait partie des 500 écrivains « Morts pour la France » dont les noms figurent au Panthéon. Il nous a paru judicieux que Cousance rende hommage à ce personnage local célèbre.

Aussi, nous souhaitons que la future voirie qui traversera les futures Résidences des Vignes entre la Rue des Ecoles et la Route de Louhans porte son nom.

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et une abstention accepte de dénommer la rue Louis Lautrey.

13/ Délibération pour une subvention exceptionnelle versée à l'amicale des Pompiers de Cousance :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

Dans le cadre de la fête foraine qui s'est déroulée en septembre dernier, nous avons notamment souhaité une animation originale qui consistait à inviter des possesseurs de véhicules anciens sur le parking du « Parc de Loisirs En Lune » toute la journée du samedi.

Afin d'apporter de l'attractivité à notre proposition nous avons décidé d'offrir un repas casse croûte à chaque exposant.

L'amicale des Sapeurs Pompiers de Cousance a pris en charge cette mission tout en gérant la buvette pour leur propre compte.

Aujourd'hui, nous devons restituer aux Pompiers le prix de revient des repas soit 68 repas à 7 € l'unité, donc 476 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de verser une subvention exceptionnelle de 476 € à l'amicale des Sapeurs Pompiers de Cousance.

14/ Délibération pour aider l'association les P'tits Montagnards dans le cadre de l'organisation du marché de Noël laquelle est soumise à des contraintes sanitaires qui impactent très significativement leurs recettes :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.

L'association les P'tits Montagnards a souhaité organiser aussi cette année le marché de Noël le samedi 11 décembre.

Les directives gouvernementales et les contraintes sanitaires les ont conduits à sécuriser la Place du Marché par la pose de barrières.

L'importance des contrôles qu'il convenait de mettre en œuvre a poussé les organisateurs à utiliser les services d'une société de sécurité.

De plus, l'impossibilité de mettre en place une buvette a largement obéré leurs bénéfices.

Aussi le bureau de l'association les P'tits Montagnards nous a sollicités pour prendre en charge les frais liés à la prestation de deux agents de sécurité soit 410 €.

Cyril Petitjean membre de l'association ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal à 14 voix pour accepte de verser cette aide à l'association les P'tits Montagnards.

15/ Délibérations décisions modificatives :

Madame Nathalie COLONZET, Adjoint au Maire, présente le dossier.

Il convient de solder le compte 3555 qui est débiteur à la balance pour 6341.79 € à la demande de Monsieur GRANGER (lotissement du Parc réintégré dans le BP M14)

Fonctionnement :

Dépenses: Compte 71355 chap 042 : + 6 342 €
023 : - 6 342 €

Investissement :

Recettes : Compte 3555 chap 040 : + 6 342 €
021 : - 6 342 €

Le Conseil Municipal accepte à 14 voix pour et 1 abstention la décision modificative ci-dessus.

16/ Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget :

Madame Nathalie COLONOZET, Adjoint au Maire présente le dossier.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qu'il accepte, l'autorisation d'engager et liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2022, hors restes à réaliser, dans la limite de 25 % des crédits 2021, ce avant le vote du budget primitif 2022 pour le budget communal et eau.

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets M14 et M49 2022.

17/ Divers et dernières minutes :

Monsieur Christian BRETIN, Maire présente les différents dossiers.

- **Vaccination :**

Notre centre de vaccination a repris son activité depuis novembre. La vaccination est orientée vers la troisième dose, mais notre centre accepte aussi toutes celles et ceux qui ne sont pas encore vaccinés. Ce sont près de 250 personnes qui sont vaccinées à chaque séance. Face à l'épidémie nous pensons que l'ARS et la Préfecture nous solliciteront vraisemblablement pour poursuivre la vaccination en janvier, février et peut être encore après.

Le maire rappelle que chaque séance vaccinale repose sur la présence de professionnels de santé : un médecin et trois infirmières, mais aussi près de dix bénévoles.

Le Maire salue tout particulièrement ces bénévoles et leur engagement constant.

Il remercie aussi l'excellent travail d'organisation et de coordination qu'effectue Eliane Dauvergne, Adjointe aux Affaires Sociales.

- **Festivités de fin d'année :**

Comme l'an dernier nous offrons à chacune de ces deux catégories d'âge un colis de Noël.

C'est sous le préau de l'espace Victor Hugo que la distribution s'effectue à des jours précis.

Ce mode de distribution créé un lien et des contacts qui sont appréciés par chacun des bénéficiaires.

Le Maire rappelle que plusieurs événements prévus cette année ont dû être annulés : le repas des seniors cousançois, le loto du CCAS ainsi que l'arbre de Noël des enfants.

La cérémonie traditionnelle des vœux à la population qui regroupe plusieurs centaines de Cousançois et qui se déroule habituellement à la Grenette ne pourra avec regret avoir lieu compte tenu de la crise sanitaire.

Quant au concert de Noël il reste prévu le samedi 18 décembre à l'église mais ne se terminera pas par un pot amical comme il en était de tradition jusqu'à présent.

- **Cousance Mag :**

La rédaction de notre revue annuelle est en cours. Elle est prévue d'être distribuée comme d'habitude mi-février.

- **Boîte à dons :**

Le fonctionnement de notre boîte à dons est devenu pour certains une déchetterie. Aussi, au vu de ces dérives comportementales, la boîte à dons ne sera ouverte que chaque vendredi et chaque samedi de 9h00 à 17h00.

- **Conseil Municipal des Jeunes :**

Le Conseil Municipal des Jeunes est aujourd'hui opérationnel, ce sont neuf jeunes Cousançois qui sont élus. Il est encadré par trois élus municipaux que sont le Maire, Aline Menouillard, Anthony Lazzaroni et Cyril Petitjean.

Le Maire tient à saluer le travail considérable de préparation et d'organisation qu'effectue Aline Menouillard a qui il a tenu à donner la parole afin qu'elle fasse un point d'étape.

Séance levée à 23h10
Le Maire - Christian BRETIN

